

## 10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

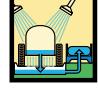
### AVANT L'APPLICATION

-  1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
-  2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
-  3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
-  4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
-  5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
-  6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

### PENDANT L'APPLICATION

-  7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

### APRÈS L'APPLICATION

-  8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
-  9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
-  10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR®. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF France S.A.S-Division Agro recommande Osmofilm®.  
® Marque déposée Sté PANTEK France

### Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France S.A.S Division Agro	 N°Azur 0 810 02 30 33 <small>Prix Appel Local</small> ou <a href="http://www.agro.bASF.fr">www.agro.bASF.fr</a>
Une question de santé	MSA	  N°Vert 0 800 887 887 <small>Appel gratuit depuis un poste fixe</small>
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France S.A.S Division Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	 N°Azur 0 810 12 18 85 <small>Prix Appel Local</small> ou <a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>

BASF France Division Agro - 21 chemin de la sauvegarde - 69134 EULLY CEDEX - Tél : +33 4 72 32 45 45 - Fax : +33 4 78 34 28 86 - Edition Juillet 2017 - 180COHE0717R  
- Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.  
Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com)

## Cleranda®

Le désherbage à vue  
enfin accessible sur colza



Cultivons l'innovation autrement

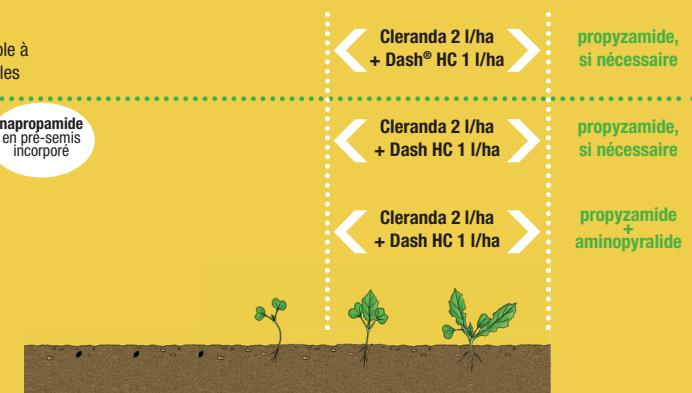


Le système de production **Clearfield® colza** associe des **hybrides tolérants** et des **herbicides à large spectre**. Ce système permet pour la première fois de **désherber les colzas** en **post-levée**.

## RECOMMANDATIONS CLEARFIELD AVEC CLERANDA

Cleranda est efficace en un passage sur une flore simple ou d'un niveau d'infestation modéré. En cas de fortes pressions de géranium, BASF recommande de compléter en pré-semis ou en deuxième passage de post-levée. Positionner Cleranda dès que les adventices les plus développées ont atteint 3 feuilles.

**CIBLES :**  
Géraniums (infestation faible à modérée), sanves, ravenelles  
  
**CIBLES :**  
Géraniums (forte infestation), sanves, ravenelles  
napropamide en pré-semis incorporé



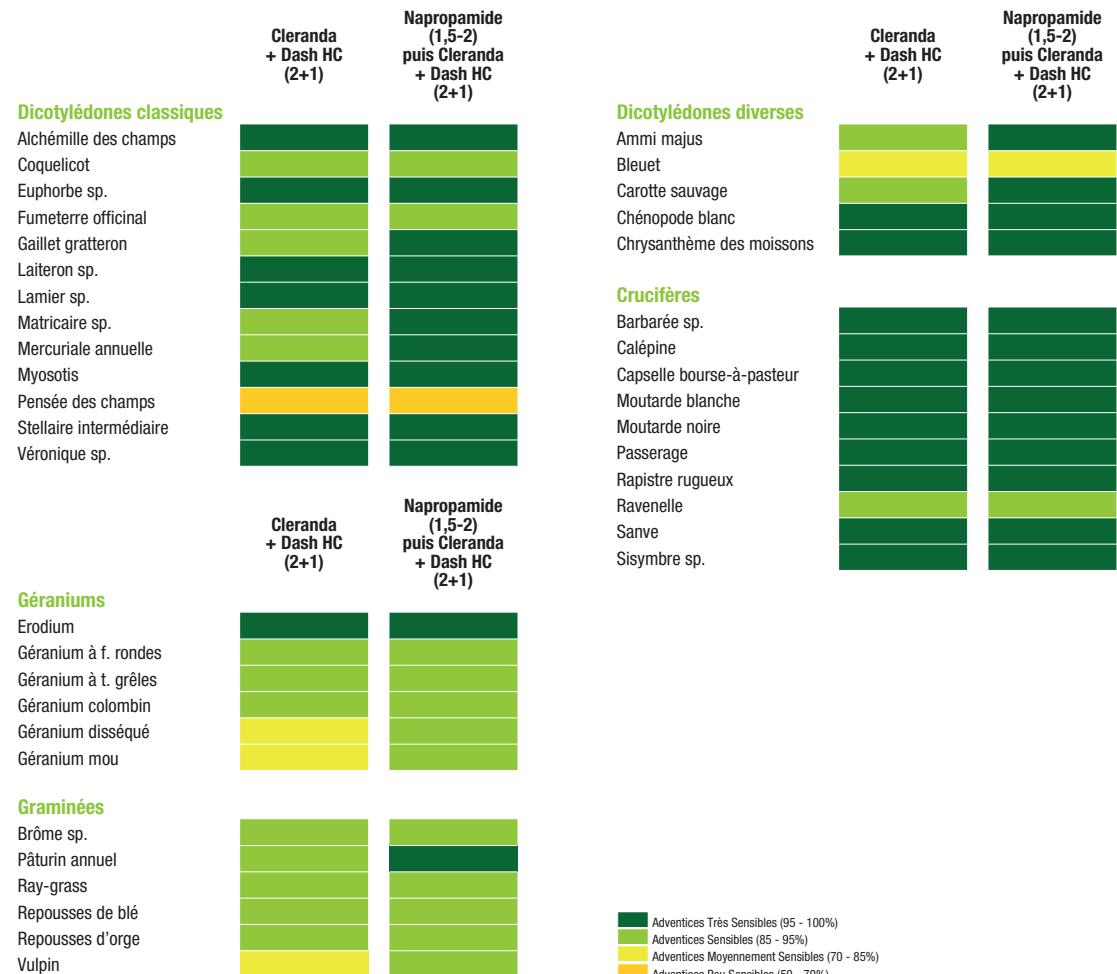
## UN DÉSHERBAGE PLUS RENTABLE

L'efficacité des herbicides **Clearfield** se traduit par un **CONTRÔLE SUPERIEUR** des adventices, **MOINS DE COMPÉTITION** et au final **PLUS DE RENDEMENT** pour l'agriculteur.

Sur 10 essais récoltés, les gains de rendement se sont élevés à 4,1 quintaux par hectare. Pour un colza à 350€/t, cela correspond à un **GAIN DE 140 /HA**.



## LES EFFICACITÉS DE CLERANDA



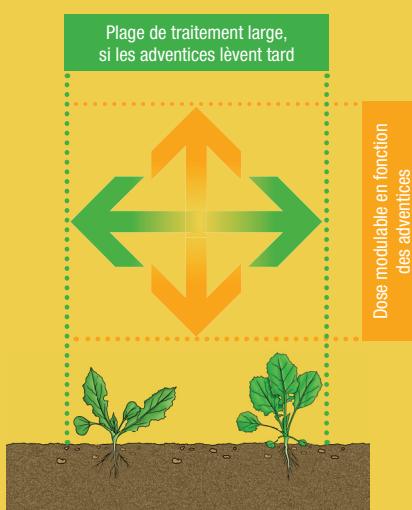
## LE RAISONNEMENT DU DÉSHERBAGE SUR MESURE

La technologie **Clearfield** permet d'appliquer des herbicides en post-levée des colzas (entre 2 et 6 feuilles), **EN ADAPTANT LE TRAITEMENT À LA SITUATION** :

■ **Colza détruit ou qui ne lève pas ?** (conditions sèches, dégâts de limaces, etc.) :

pas besoin d'appliquer d'herbicide → économie, culture de remplacement aisée. En fonction des régions et des années, cette situation représente 5 à 10% des parcelles semées.

■ **Sur un colza bien levé, il est possible de moduler** l'application de l'herbicide en fonction de la pression des adventices et de leur stade.



**CLEARFIELD PERMET D'INVESTIR AU BON MOMENT, POUR LE MEILLEUR RÉSULTAT.**

**Cleranda** : Marque déposée BASF.

- AMM : n°2110098
- Composition : imazamox (17,5 g/l) + métazachlore (375 g/l)
- Formulation : SC - suspension concentrée (concentré fluidifiable)
- Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : ATTENTION H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H351 : Susceptible de provoquer le cancer ■ Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie : Gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.



■ Colza : 2 l/ha / Nb d'applications : 1 application tous les 2 ans / ZNT : 20 m. / DRE : 48 h.  
■ Stades d'application : - BBCH Maxi : 18.  
Pour protéger les plantes non-cibles, respectez une zone non traitée de 5 mètres / à la zone adjacente non cultivée. En cas d'interruption prémature de la culture, ne pas planter de culture de céréales à paille moins de 120 jours après l'application. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'imazamox, du métazachlore plus d'une fois tous les 2 ans. Ne pas dépasser la dose de 1 000 g de métazachlore/ha sur une période de 3 ans en une ou plusieurs applications.

Le symbole unique **Clearfield®** et **Clearfield®** sont des marques déposées BASF  
© 2016 BASF tous droits réservés